

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Comité syndical

Séance du 28 septembre 2022
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 24

Pouvoirs : 7

N° ATIP 25/2022

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 31 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : adopté à l'unanimité.

Objet : Dépôt de plainte de l'ATIP contre [REDACTED] pour des faits de menaces et injures.

Un instructeur de l'ATIP a été victime de menaces de mort et d'injures, par mails adressés à sa responsable et à lui-même. Les propos tenus mettent également en cause l'ATIP.

Devant la gravité de ces faits, le Bureau réuni le 13 septembre 2022 a décidé de porter plainte. Il vous est proposé d'approuver cette démarche.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivante :

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **Autorise la Présidente à déposer plainte au nom de l'ATIP contre [REDACTED]**

Dit que :

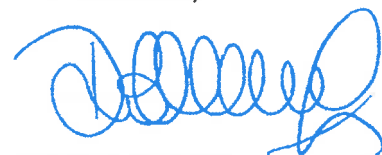
La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'ATIP durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2022

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER